



Bornage terrain

Par fanny30

bonjour,
Mon frère a fait construire sa maison suite a la donation d'un terrain.
Environ, 10 ans plus tard, moi qui est eu un terrain en donation (terrain accolé à celui de mon frère).
Cela fait maintenant 16 ans et suite aux décès de mes parents et en pleine succession, il me dit que j'y dois la moitié des frais de bornage ?
Est-ce normal ?
En vous remerciant et dans l'attente d'une réponse.
Cdt
Fanny

Par Filou

Quand le bornage a t il été réalisé et à la demande de qui ?

Par fanny30

Bonsoir,
le bornage a été réalisé en 1999 par mon frère quand il a fait construire.
Nous, on a eu l'autre moitié du terrain en 2006.
Merci

Par fanny30

Bonjour, trouve pas réponse de carol2. Info reçue par mail ? ? ? Merci

Par DIU1973

BONJOUR
Qui est "Carol2 ?

Par fanny30

Ben je ne sais pas. J'ai reçu un mail que carol2 avait répondu ? ?

Par fanny30

Voici ce que j'ai reçu :

Forum-juridique.net
1er point d'accès gratuit au droit

Bonjour fanny30, vous avez un nouveau message de la part de carol2 sur votre messagerie personnelle.

Accéder au message : Sur Unixa.fr vous aurez la réponse
(Vous devez être connecté pour accéder à votre message)

Cordialement,

L'équipe Forum-juridique.net

Par Nihilscio

Bonjour,

le bornage a été réalisé en 1999 par mon frère quand il a fait construire.

C'était il y a plus de vingt ans. Si vous estimez que, dans un esprit d'équité, il convient d'assumer la moitié des frais d'un bornage réalisé il y a vingt ans, vous payez.

Sinon, en droit, votre frère ne peut rien exiger. A supposer qu'il était en droit de vous demander de partager les frais de bornage, c'est maintenant prescrit depuis longtemps.

Par fanny30

Merci pour votre réponse

Par ESP

Accéder au message : Sur Unixa.fr vous aurez la réponse
(Vous devez être connecté pour accéder à votre message)

Attention, ce sont des SPAMS, ils ont changé de méthode, suite à l'interdiction que je leur ai faite, de faire de la pub sur ce site...

Par fanny30

Je m'en doutais. C'est noté. Merci